



Article 1 : Objet du Concours

La commune Nouvelle de Flize organise un concours de dessin du 17 mai au 26 juin 2021.

Le thème du concours défini pour l'année 2021 est « Dessine ta nouvelle école ».

Article 2 : Inscriptions

Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans résidant de la commune nouvelle.

La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par enfant est autorisé et sur le support de son choix mais au format A4 impérativement.

Les enfants souhaitant participer peuvent s'inscrire, sous couvert de leur représentant légal, en complétant le formulaire distribué dans les boîtes aux lettres ou en l'imprimant sur le site internet.

Ce formulaire accompagné du dessin est à déposer à la Mairie jusqu'au 26 juin 2021, date limite de l'inscription.

Aucune information personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Les enfants des Elus et du Personnel Communal peuvent s'inscrire, à l'exception des enfants des membres du jury.

Article 3 : Catégories

Ce concours comprend 3 catégories définies selon l'âge des enfants :

- De 3 à 5 ans (avant le 31 décembre de l'année en cours);
- De 6 à 8 ans (avant le 31 décembre de l'année en cours);
- De 9 à 11 ans (avant le 31 décembre de l'année en cours).

Pour chacune des 3 catégories, 3 dessins seront désignés vainqueurs par le jury à la majorité des votes.

Article 4 : Critères d'appréciation

Les membres du jury jugeront indépendamment les différents dessins selon une grille de cotation et selon les critères d'appréciation sont les suivants :

- Le respect du thème ;
- l'harmonie des couleurs ;
- la diversité des matières utilisées ;
- la créativité et l'originalité ;

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé du Maire ou de son représentant, de membres de la commission « cadre de vie » et de 2 collégiens bénévoles du village* (hors fratrie des inscrits).

**si vous souhaitez faire partie du jury, faites-vous connaître en envoyant un message privé sur le site facebook de la Commune Nouvelle « flizebook ».*

Article 6 : Les prix

La Commune Nouvelle de Flize récompensera les 3 premiers lauréats de chaque catégorie avec des lots de cadeaux. Le montant de chaque lot sera voté chaque année par le Conseil Municipal, pour 2021 :

- 40€ pour le 1^{er} prix
- 30€ pour le 2^{ème} prix
- 20€ pour le 3^{ème} prix

D'autre part, tous les participants inscrits, non récompensés, et présents lors de la remise des prix recevront un lot d'encouragement.

Article 7 : Remise des prix

La remise des prix se fera au cours d'une cérémonie organisée par la Commune Nouvelle de Flize en septembre-octobre. Chaque participant y sera invité par mail.

A revoir selon les conditions sanitaires du moment et règles applicables.

Article 8 : Dessins

Les dessins ne seront pas retournés aux participants

Les participants acceptent sans contrepartie la publication de ceux-ci.

Article 9 : Acceptation du règlement

Les représentants légaux des enfants s'inscrivant à ce concours en acceptent sans réserve le règlement ainsi que les décisions prises par le jury.



Information Développement durable



A partir de l'année prochaine, ce document ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres.

Le bulletin d'inscription sera disponible en Mairie et vous pourrez le retrouver en suivant nos actualités :

- ✓ sur notre page facebook « [Flizebook](#) » et/ou
- ✓ sur notre site internet « [Flize.fr](#) ».

Vous pouvez y retrouver de nombreuses informations sur la Commune tout au long de l'année.

CONCOURS

Dessins des enfants (de 3 à 11 ans)



Des
cadeaux à
gagner



Commune nouvelle de Flize



BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer dans vos Mairies avant le 26 juin

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Représentant légal :

Adresse mail des parents :

Adresse :

Balaives et Butz Boutancourt Elan Flize

Déclare autoriser ma fille / mon fils à participer au concours de dessin 2021 de la Commune Nouvelle de Flize et en accepte le règlement joint.

(*) Règlement consultable dans vos Mairies, sur le site www.flize.fr ou sur la page Facebook : « [flizebook](#) »

Date : / / 2021 Signature du représentant légal :